



Avis de la Municipalité

DECISIONS DU CONSEIL COMMUNAL

En vertu des dispositions des articles 109 et suivants de la Loi cantonale du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques, nous informons les citoyens et les citoyennes que, dans sa séance du 17 juin 2020, le Conseil communal, sous la présidence de Monsieur Étienne Dubuis, a décidé :

- d'accepter le préavis municipal n°04/20 fixant les effectifs du Conseil communal et de la Municipalité pour la législature 2021-2025 ;
- d'accepter le préavis municipal n°08/20 prévoyant l'assainissement des collecteurs de l'auberge communale ;
- d'accepter le préavis municipal n°09/20 demandant un crédit d'étude de CHF 77'000.00 pour le réaménagement du chemin du Russel ;
- d'approuver les comptes communaux de l'exercice 2019 ainsi que les comptes des Ententes intercommunales, chalet « Les Alouettes » à Morgins, Concentration des eaux usées Mèbre-Sorge et SDIS Chamberonne, et donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2019.

Le Secrétaire :

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'N. Ray', is written over the text 'Le Secrétaire :'. The signature is stylized and cursive.

N. Ray

Saint-Sulpice, le 18 juin 2020